



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 19 février 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Le « Contraception Policy Atlas Europe » vient de placer notre pays à la première place en matière de politique publique concernant la contraception parmi 46 pays européens. Ce classement est surtout dû à l'introduction de la couverture quasi universelle de la contraception par le précédent Gouvernement et assurée par le biais de la CNS (Caisse Nationale de Santé) et le Ministère de la Santé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023.

- Suite à cette prise en charge par la CNS, nous aimerions savoir de Madame la Ministre quel est le bilan de cette mesure et quelles sont les premières statistiques sur les différents modes de contraception pris en charge par la CNS ?
- Quel est le montant total des prises en charges de la CNS dans ce contexte ?
- Le gouvernement entend-il, tel que proposé par le Planning Familial, recueillir des données fiables par le biais d'une enquête nationale sur la santé sexuelle et affective ?
- Quelles seront les prochaines mesures afin d'assurer la mise à disposition gratuite de préservatifs ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo  
Député

Claude Haagen  
Député